

Brexit

Observatoire des investissements internationaux
liés au Brexit en Île-de-France

2023 continue de donner lieu à une nouvelle vague importante du Royaume-Uni vers l'Union Européenne, en particulier dans le secteur financier. En effet, après le referendum du 23 juin 2016, le Brexit a eu officiellement lieu le 1^{er} janvier 2021 après une longue période de transition. Après cette date, les entreprises sont entrées dans une phase d'attente : entre le COVID et la possibilité de télétravailler, elles ont choisi de ne pas faire de transferts importants de personnel. Cette période est désormais derrière nous.

Si Paris a perdu une partie de la bataille des entités légales, elle est en train de s'imposer en nombre d'emplois relocalisés et en influence. Ainsi, selon le Brexit Tracker de EY, si Paris n'est pas la place financière européenne qui domine en termes de projets gagnés (devancée par Dublin, Luxembourg et Francfort), elle domine de loin en nombre d'emplois envisagés pour une relocalisation (2800 contre 1800 pour Francfort 2^{ème}). Cela s'explique par le fait que si des banques comme Morgan Stanley et Citigroup ont choisi Francfort pour leur siège Europe et leur service de conformité européen, la volonté des traders de vivre dans une métropole globale les ont conduites à créer plus d'emplois de trading à Paris qu'à Francfort. Les banques américaines notamment ont choisi de mettre un hub de trading majeur à Paris : JP Morgan, Bank of America, Goldman Sachs, Morgan Stanley...

Au 31 janvier 2023, 220 projets ont été gagnés pour l'Île-de-France en lien avec le Brexit représentant 7 139 emplois ; les principaux secteurs concernés sont la finance (62% des projets et 77% des emplois) et des activités de services et conseil (10% des projets et 11% des emplois). Les activités financières concernées sont très diversifiées.

Choose Paris Region continue de prospecter et d'accompagner des projets dans les domaines du digital et de la tech, du courtage, de la banque de financement et d'investissement, des fintechs, de l'asset management, etc, en lien avec tous ses partenaires, notamment Paris Europlace.

Source: EY, 29 mars 2022



220
projets
d'investissements*



7 139
emplois
confirmés

en lien avec le Brexit depuis le référendum du 23 juin 2016

*Projets d'implantation, d'investissement ou de relocalisation d'équipes d'entreprises étrangères dont la décision pour l'Île-de-France est prise

Principaux secteurs



Finance
(77% des emplois)



Conseil
(11% des emplois)



Sciences du vivant
(9% des emplois)



TIC
(3% des emplois)

Principaux pays d'origine



Etats-Unis
(51,5% des emplois)



Royaume-Uni
(26% des emplois)



Japon, Chine, Singapour
(8% des emplois)



Suisse
(5% des emplois)

Focus Finance



5 507
emplois gagnés



3 493
perspectives d'emplois
dans la Banque

Perspectives d'emplois

Banque	3 493
Asset management	768
Fintech	381
Courtage	266
Assurances	217
Régulateur européen	150
Autres	117
Conseil financier	115

Le Brexit a apporté à l'Île-de-France 220 projets et 7 139 emplois

Des projets dans des secteurs très variés

Sur le total des 220 projets dont la décision est prise pour l'Île-de-France, les principaux secteurs concernés sont :

Répartition par secteurs des 220 projets dont la décision pour l'Île-de-France est prise

Secteurs	Projets	Emplois	Part des projets	Part des emplois
Services financiers	136	5 507	62%	77%
Autres activités de services	21	768	9%	10%
Services et Contenus Numériques	14	242	6%	3%
Santé et Biotechnologies	8	77	4%	1%
Industries créatives	7	65	3%	1%
Logiciels et prestations informatiques	7	136	3%	2%
Conseil, ingénierie et services opérationnels aux entreprises	6	110	3%	2%
Agro-alimentaire	3	84	1%	1%
Eco-activités et ville durable	3	11	1%	0%
Automobile et Mobilité	2	17	1%	0%
Constructeurs automobiles et équipementiers	2	17	1%	0%
Textile, textile industriel, habillement et accessoires	2	30	1%	0%
Transport, stockage	2	9	1%	0%
BTP, matériaux de construction	1	10	1%	0%
Commerce	1	5	0%	0%
Composants électroniques	1	15	0%	0%
Energie, recyclage, autres services concédés	1	4	0%	0%
Équipements électriques, électroniques, informatiques	1	12	0%	0%
Hôtellerie, Tourisme, Restauration	1	10	0%	0%
Verre, céramique, minéraux, bois, papier	1	10	0%	0%
Total général	220	7 139	100%	100%

- la finance (62% des projets et 77% des emplois) ;
- les autres activités de services et conseil (10% des projets et 11% des emplois) ;
- les services et contenus numériques (6% des projets et 3% des emplois).

Sur le total des 220 projets dont la décision est prise pour l'Île-de-France, les principaux pays concernés (maison-mère de l'entreprise qui relocalise une activité) sont :

- le Royaume-Uni (47% des projets et 26% des emplois) ;
- les États-Unis (24,5% des projets et 51,5% des emplois) ;
- le Japon, la Chine et Singapour (9,5% des projets et 8% des emplois à eux deux cumulés) ;
- la Suisse (5% des emplois).

Une dynamique particulièrement forte dans le secteur financier

En Île-de-France, 136 projets liés aux services financiers ont été décidés, entraînant la création de 5 507 emplois.

Secteurs financiers par spécialisation	Projets	Emplois	Part des projets	Part des emplois
Banque	41	3 493	30%	63%
Asset management	39	768	29%	14%
Fintech	20	381	14%	7%
Courtage	10	266	7%	5%
Assurances	9	217	7%	4%
Autres	8	117	6%	2%
Conseil financier	8	115	6%	2%
Régulateur européen	1	150	1%	3%
Total général	136	5 507	100%	100%

Ceci montre la polyvalence de Paris en tant que grande place financière européenne, capable d'accueillir des projets de fonctions variées. Paris devient la seule place financière globale en Europe, avec un spectre très large de services financiers qui gravitent autour des banques, assureurs et asset managers : métiers du trading, cabinets d'audit, juridiques et fiscaux, cabinets de fusion acquisitions, cabinets d'analyse financière, fintechs, sociétés de courtage, SSII, agences de notation, affacturage et recouvrement. d'analyse financière, fintechs, sociétés de courtage, SSII, agences de notation, affacturage et recouvrement.

L'Île-de-France bénéficie d'atouts décisifs

Des atouts très forts pour la place financière de Paris

Les atouts de Paris et de sa place financière le plus souvent mis en avant sont :

- Le plus grand bassin d'emplois de l'Union Européenne dans les services financiers (338,000 emplois dans le secteur Finance/Assurance (Eurostat));
- La qualité reconnue mondialement des formations d'ingénieurs comme Polytechnique, des écoles de management français et des masters en finance (Master en finance HEC classé N°1 dans le classement du Financial Times);
- Paris est devenu la place leader du marché des capitaux et du trading de l'UE27 avec une part de marché de 25% sur le change, 25% sur les actions et 31% sur les dérivés (source : New Financial, décembre 2020);
- Le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % est aujourd'hui dans la moyenne européenne;
- Le régime fiscal des impatriés français a été amélioré; L'offre des écoles internationales en Île-de-France (120 programmes internationaux, 178 sections internationales dans 17 langues et 23 000 places en programmes internationaux ou binationaux).

Le droit du travail et la fiscalité perçus comme moins réhivitoires

Les réformes du droit du travail et de la fiscalité française ont été un facteur important :

- Le régime fiscal des impatriés : il vise à inciter salariés et dirigeants résidant à l'étranger à venir exercer leur activité professionnelle en France. Il prévoit diverses exonérations d'impôt sur le revenu pendant une durée pouvant aller jusqu'à 8 années ;
- La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 25% - ramenant la France dans la moyenne européenne ;
- La flat tax à 30% pour l'imposition des revenus financiers : elle réduit ainsi considérablement l'impôt des investisseurs fortunés ;
- L'abolition de l'impôt sur la fortune ;
- Le montant des dommages et intérêts, accordés par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, est soumis à un à un plafond maximum au-delà duquel les juges ne peuvent pas aller ;
- La dispense d'affiliation et de paiement des cotisations vieillesse (l'opt-out des salariés impatriés) : Les salariés appelés de l'étranger à occuper un emploi en France sont affiliés au régime français de Sécurité sociale. Par dérogation, ils peuvent demander à ne pas être affiliés auprès des régimes obligatoires de Sécurité sociale français en matière d'assurance vieillesse de base et complémentaire et à bénéficier d'une exemption des cotisations afférentes à ces régimes.

Annexe : Méthodologie de l'observatoire Brexit de Choose Paris Region

Les typologies de projets retenus d'entreprises étrangères sont les suivantes :

- **Accompagné** : projet accompagné par l'agence Choose Paris Region ;
- **Décision prise** : la décision d'implantation, d'investissement ou de relocalisation est prise de manière ferme : le dirigeant a choisi l'Île-de-France, le projet a été réalisé ou est en cours de réalisation ;
- **Actif** : le projet est identifié mais sans décision ferme du dirigeant. Le projet est encore en concurrence avec d'autres sites ;
- **Perdu, abandonné ou fermé** : le projet a été abandonné par l'entreprise ou une autre région a été préférée à l'Île-de-France ou l'entreprise a cessé ses activités.

Dans ce communiqué, seuls les projets dont la décision a été prise sont présentés.

Voici les raisons principales souvent évoquées par les dirigeants dans les projets accompagnés et identifiés comme étant liés au Brexit :

- La perte du passeport européen dans les services financiers ;
- L'entreprise exprime une crainte concernant les procédures visa et la libre circulation de ses salariés ;
- L'un des dirigeants est d'origine française ;
- L'entreprise exprime une crainte concernant la hausse des droits de douane ;
- L'entreprise exprime des craintes concernant la logistique ;
- L'entreprise souhaite continuer à bénéficier des aides européennes.

Les chiffres de cette étude peuvent être minorés car le contexte du Brexit peut conduire à privilégier l'Île-de-France à Londres pour de nouvelles embauches sans faire nécessairement l'objet d'annonces dans la presse ; par ailleurs, le Brexit conduisant à une appréciation de l'attractivité de Paris par rapport à d'autres capitales et notamment Londres, certains projets peuvent choisir Paris dans le contexte post-Brexit alors qu'ils ne l'auraient pas fait auparavant, sans que pour autant nous n'ayons identifié dans cette étude que c'est un projet lié au Brexit.

